

Paris, le 2 octobre 2009.

Chers(e) amis(e),

Suite à l'assemblée générale en juin dernier à Lille, nous devons maintenant élire le CA de le SOFRAPERF. Le CA sera composé de 6 perfusionnistes paramédicaux et de 6 médecins (2 chirurgiens, 2 anesthésistes-réanimateurs et 2 médecins perfusionnistes). Il élira par la suite le président et les vice-présidents. Il y aura deux listes distinctes : une liste paramédicale et une liste médicale.

Pour ce faire, nous utilisons la procédure de vote par correspondance.

Vous avez dans cette enveloppe :

- Les professions de foi des candidats,
- Un bulletin de vote,
- Une enveloppe de couleur pour insérer votre bulletin de vote,
- Une enveloppe de réexpédition libellée à l'adresse de la SOFRAPERF avec au dos une étiquette indiquant vos nom et adresse.

Vous devez renvoyer votre vote au plus tard **le 31 Octobre 2009** (cachet de la poste faisant foi).

Votre vote, pour être pris en compte, devra :

- ne présenter aucune marque de reconnaissance sur le bulletin de vote,
- avoir au maximum 6 choix par liste (pour la liste des médecins, en choisir 2 par catégorie),
- l'enveloppe de couleur devra contenir le bulletin de vote, cette enveloppe ne doit pas être cachetée, elle devra être insérée dans l'enveloppe de retour à la SOFRAPERF,
- l'enveloppe de retour à la SOFRAPERF devra porter votre signature sur l'étiquette au dos de l'enveloppe et celle-ci devra être cachetée (ne pas mettre de chèque ou autre courrier dans cette enveloppe),
- **enfin, votre vote ne sera pris en compte que si votre cotisation est en règle au 31 Octobre 2009, dernier délai.**

Le dépouillement sera effectué avant le 13 Novembre 2009 par la commission chargée des élections. Le Conseil d'administration qui se réunira à Paris le **samedi 14 Novembre 2009, de 9h30 à 13h à l'HEGP**, accueillera les nouveaux membres élus.

En vous remerciant de votre participation active, nous vous adressons l'assurance de nos sentiments amicaux.

Dan LONGROIS

